

Assurance-chômage—Loi

famille qui lui rend des services équivalents, il doit payer l'un et l'autre également. Mais, puisque nous vivons en société et que nous voulons encourager ceux qui ont le courage d'assumer la responsabilité d'élever des enfants, de donner à la société ce qu'il y a de plus riche, le capital humain, nous devons par nos lois favoriser l'épanouissement de cette cellule vitale qu'on appelle la famille, et reconnaître au chef de famille le droit à un supplément pour lui permettre de faire face à ses obligations. Et je suis tenté de dire une chose. Ce que je vais dire n'est pas rentable pour un homme politique qui veut obtenir des votes et assurer sa réélection, mais il faut parfois prendre des risques, et il faut appeler les choses par leur nom, et c'est ce que je veux faire ce soir en disant ceci:

Monsieur le président, nous vivons une situation économique difficile, voisins d'un grand pays économiquement fort, mais qui présentement est atteint d'une fièvre épouvantable. Les journaux rapportent cette situation et, comme nous sommes les voisins de ce grand pays, au moment que les États-Unis souffrent économiquement, automatiquement, au Canada, nous souffrons aussi.

A mon avis, monsieur le président, nous devons prendre les médicaments nécessaires pour reconnaître que dans notre société il n'est pas normal de payer quelqu'un à ne rien faire, de lui verser un salaire hebdomadaire aussi élevé qu'à celui qui va travailler. Je pense qu'il est temps qu'on réfléchisse là-dessus, car il est choquant parfois d'entendre le raisonnement de personnes qui nous disent en pleine face: Qu'est-ce que ça donne de travailler, qu'est-ce que ça donne de se lever à bonne heure pour aller travailler? Le gouvernement nous enlève les trois quarts du salaire avec les taxes et les impôts. Tandis que si nous vivons de prestations d'assurance-chômage ou de bien-être social, au moins nous ne dépensons pas notre santé et nos habits, nous ne dépensons pas d'efforts, et nous touchons autant que ceux qui vont travailler.

Une voix: La moyenne est de \$74!

M. Lambert (Bellechasse): Si le député veut exprimer son avis, qu'il reprenne son siège, et tantôt on l'écouterà.

Dans le contexte présent il faut bien regarder les choses telles qu'elles sont. Nous avons un très grand nombre d'employeurs qui pourraient donner de l'expansion à leur industrie et pourraient produire davantage, ce qui aiderait à combattre le fléau de l'inflation, mais ils ne peuvent pas obtenir de travailleurs à des salaires leur permettant d'assurer la production à un prix pouvant permettre de faire face à la concurrence étrangère ou nationale. Beaucoup d'industriels remplis de talents abandonnent l'idée de prendre de l'expansion, de créer des emplois, d'augmenter la production et d'aider notre pays à se sortir d'une situation économique qui n'est pas désespérée si le Parlement canadien veut bien prendre les moyens afin de régler des situations qui sont réglables par les lois appropriées. Monsieur le président, la critique seule ne sert à rien, il faut faire des propositions, il faut adopter des mesures qui vont inciter les travailleurs à compter sur le travail comme un instrument capable de leur permettre de gagner leur vie honorablement.

Monsieur le président, à celui qui gagne un salaire assez élevé et qui, à cause d'une situation particulière, n'est pas responsable du fait qu'il est mis à pied, à celui-là, monsieur le président, on devrait donner l'équivalent de son salaire, parce que le chômage est accidentel et pour quelques semaines seulement. Il sera rappelé bientôt par son employeur pour retourner sur le marché du travail. Mais celui ou celle qui compte sur une loi qui lui permettra

d'aller travailler nonchalamment parfois, pour lui permettre de recevoir des prestations pendant 52 semaines, celui-là mériterait une diminution, parce que ce n'est pas une incitation au travail, une incitation à fournir un effort personnel qui lui permettrait d'apporter sa contribution à la vie sociale, à la vie économique. Mais avec les modifications apportées à la loi actuelle, on place celui qui a du cœur sur le même pied que celui qui en a moins.

● (2100)

Voilà la raison pour laquelle, à mon avis, cette modification apportée au projet de loi sur l'assurance-chômage, le bill C-69, n'est pas tout à fait à point, et c'est pourquoi j'appuie les modifications 7, 8, 14 et 15 parce qu'ainsi au moins on cherche à maintenir le statu quo à l'égard des travailleurs qui ont eu à cœur de travailler, qui veulent retourner sur le marché du travail le plus vite possible afin de gagner leur vie d'une façon raisonnable et convenable.

Monsieur le président, je crois que lorsqu'on étudie une loi comme le bill C-69, loi amendant la Loi sur l'assurance-chômage, je crois que c'est le moment choisi pour la Chambre des communes de considérer d'abord la grande loi du travail qui nous a été donnée par notre Créateur qui a dit: Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front. On est bien d'accord, monsieur le président, pour gagner notre pain à la sueur de notre front, mais on ne veut pas d'un système économique qui se moque de ceux qui ont le courage de le faire.

Nous voulons d'un système économique qui va permettre à ceux qui ont le cœur de travailler de se trouver un emploi, et si accidentellement ils se retrouvent en chômage, qu'on les protège par une loi adéquate, qui va continuer à reconnaître le caractère sacré de la personne humaine qui veut gagner son pain en travaillant.

C'est de cette façon-là que je vois les choses et c'est de cette façon que j'ai voulu ce soir en quelques mots exprimer ma pensée d'une façon bien honnête et bien objective, afin que l'on réfléchisse véritablement sur les amendements qu'on apporte à cette loi afin que ces modifications soient de nature à encourager ceux qui veulent travailler.

Par le travail, on peut beaucoup de choses, par le travail, on peut transformer tout l'aspect économique de notre pays, parce que c'est décourageant pour ceux qui travaillent, pour ceux qui se lèvent tôt, qui bravent la neige et le verglas, qui se rendent à leur travail, de voir les gens qui tirent le rideau, qui les regardent passer et qui trouvent cela drôle.

Je pense que 800,000 chômeurs dans notre pays, monsieur le président, c'est trop. On est capable de remédier à la situation en adoptant des lois qui vont inciter au travail et qui vont encourager les employeurs, les industriels, les Canadiens qui ont de l'intelligence, à donner à notre pays ce qu'ils peuvent offrir de meilleur par une initiative correspondant à leurs capacités, à leur intelligence, de façon que, dans leur milieu, ces braves puissent faire bénéficier la population d'un développement économique, d'une production qui est réalisable ici, au lieu d'être obligés d'importer ce que nous pouvons produire chez nous. Monsieur le président, la loi sur l'assurance-chômage devrait être remplacée dans son véritable contexte. Il s'agit d'une loi «d'occasion» visant à venir en aide à ceux, je l'ai dit au début, qui sont en chômage accidentellement, pour leur éviter de devenir endettés.

C'est cela le rôle de l'assurance-chômage, monsieur le président, et si on n'est pas assez intelligent comme parlementaire pour replacer cette loi dans son véritable con-